

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191024-118-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2019

N° 118/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 octobre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 31 octobre 2019,

Objet de la délibération :

SAS La Bastide : aide à l'immobilier d'entreprise

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	56
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt-quatre octobre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bole Léon quitte la séance à 21h30 (avant tous votes) et M. Bonnefoi Frédéric à 22h50.

Procuration Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Chanudet Djamila à Mme Galmiche Christelle, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Pernin Daniel, M. Amiez Yves à M. Ducret Sylvain, Mme Bournez Estelle à Mme Groleau Colette, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique.

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Excusé(e)s Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique, Faillenet Bernadette, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Bole Léon à partir de 21h30, Guillaume Frédéric, Daudey Pierre, Maugain Romuald, Maire du Poset Thierry & Bourquin Michel

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Bardey Philippe, Debray Michel, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Bole Joel, Simon Gilles & Quété Gérard.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Bruchon, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,
- Vu la délibération de la CCLL en date du 25/01/18 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
- Vu la délibération de la CCLL en date du 12/12/18 révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
- Vu la demande d'aide formulée par la SAS La Bastide,
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

La SAS La Bastide a été créée pour développer et gérer des hébergements touristiques.

Mme Sonia Chays, déjà propriétaire et gérante du gîte La Rosa sur Ornans, a souhaité développer un nouvel hébergement pour répondre à la demande et au manque de solutions à proximité.

Elle souhaite acquérir et aménager une maison située rue Édouard Bastide à Ornans d'une surface de 70 m² sur trois niveaux. L'aménagement permettra d'accueillir jusqu'à 6 personnes dans un hébergement classifié 3 épis Gîte de France et 3 étoiles meublés de tourisme.

Le montant de l'acquisition du bâtiment a été fixé à 92.500 euros hors taxes et les travaux s'élèvent à 69.934 euros hors taxes.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 155.634,00 euros. L'application du taux d'aide à hauteur de 5 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission n°2 à une subvention de 5.000,00 euros.

Après étude du dossier et audition du porteur de projet, la commission n° 2 a émis un avis favorable à la demande à l'unanimité.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

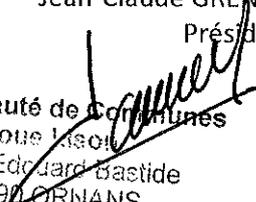
- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS La Bastide à hauteur de 5.000,00 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la SAS La Bastide définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 24.10.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président


Communauté de Communes
Loue l'Isol
7, rue Édouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191024-118-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 05/11/2019